

Pour que les autorités genevoises et suisses n'expulsent pas Amanuel G.

Amanuel G. et son épouse ont été reconnus réfugiés en raison des persécutions qu'ils ont subies en Erythrée. Ils vivent ensemble avec leurs deux enfants en Suisse depuis l'été 2014. Madame est enceinte de leur troisième enfant.

Amanuel G. est un père modèle: il amène tous les jours sa fille aînée à la crèche et s'occupe soigneusement de sa famille. Il fait tout pour s'intégrer et pour que sa famille ait un avenir : il apprend assidûment le français et s'occupe de l'internet café de son foyer.

Aujourd'hui, le Tribunal administratif fédéral ayant rejeté son recours, Amanuel G. doit être renvoyé vers l'Italie. Pour les autorités, ses liens avec son épouse ne sont pas « effectifs » et un droit de visite peut s'exercer depuis l'Italie. L'intérêt supérieur des enfants n'a même pas été examiné par le Tribunal.

Amanuel G. ne pourrait pas obtenir un regroupement familial en Suisse depuis l'Italie, les conditions très strictes à cet égard n'étant pas remplies. Et en Italie, Amanuel G. n'a aucune perspective: il y a vécu dans le dénuement durant des années et a souvent dû y dormir dans la rue. En s'opposant à son renvoi, il risque la détention administrative et une expulsion sous la contrainte.

Nous ne pouvons pas admettre qu'Amanuel G. soit renvoyé et que son épouse se retrouve seule et dépendante de l'assistance pour élever leurs trois enfants. C'est indigne de la Suisse, illogique du point de vue de l'intégration et insupportable sur le plan humain. **En signant cette pétition, nous demandons aux autorités de trouver une solution pour que cette famille puisse vivre ensemble en Suisse.**

Nom	Prénom	Adresse	Signature

À retourner au plus vite à : Centre social protestant, pétition, case postale 171, 1211 Genève 8